

HUG: Hôpital cantonal de Genève

mardi 1er Juin 2021

[Suicidalité en milieu pénitentiaire en période de crise sanitaire](#)

Dr Patrick Heller

L'apparition de la pandémie a provoqué une augmentation des troubles anxieux et dépressifs, surtout chez les personnes souffrant déjà de troubles mentaux.

Les actes auto-dommageables sont des signaux d'alerte pour une tentative de suicide, et des indicateurs utiles pour observer l'évolution de la santé mentale en temps de pandémie.

La prévalence de troubles mentaux est 2 à 10 fois plus élevée en prison qu'à l'extérieur. On retrouve principalement psychose, dépression et troubles de la personnalité. Il y a donc une grande fragilité dans cet environnement.

En 2001, la prévalence du suicide était en moyenne Suisse de 0.01%, mais 10 fois plus forte en prison.

Les facteurs de risque pour le suicide en milieu pénitentier sont: des idées suicidaires, des antécédents de tentative, un diagnostic psychiatrique, une détention préventive (utilisation principale de Champ-Dollon), l'isolement cellulaire et l'absence de visites familiales.

Les mesures sanitaires à Champ-Dollon pendant la pandémie comprennent la fermeture de certains ateliers, une diminution des activités sportives ainsi qu'une baisse des contacts avec l'extérieur, dont les familles. A noter que le contact extérieur et les activités sportives sont déjà très limités en temps normal.

Fin 2020, on constate une forte augmentation de la suicidalité dans la prison, avec 24 cas en moins de deux mois durant la période des fêtes.

L. Getaz et S. Baggio lancent une étude (que je n'ai pas retrouvée sur le net..) en se demandant si c'était lié à la pandémie et la répartition sur l'année 2020.

Malgré la diminution de la surpopulation dans la prison en 2020, avec 557 détenus pour 339 places soit une occupation à 141% (contre 160% en 2016-2019), les tentatives sévères de suicide augmentent de 56% et les automutilations de 57%.

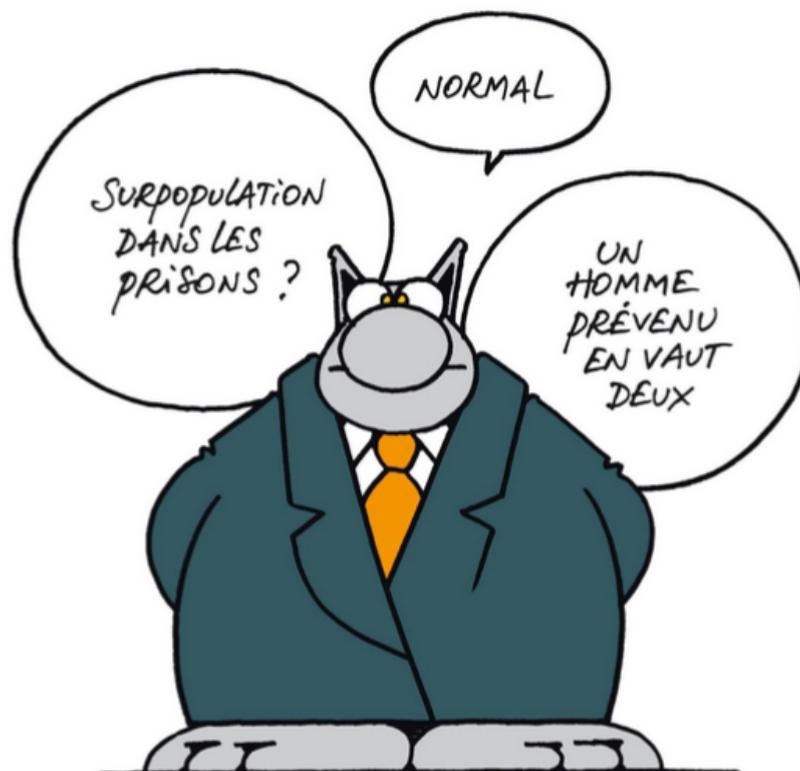
On avait déjà observé en 2013 une augmentation de la suicidalité quand

l'occupation avait atteint 200%. Cela permet d'exclure la surpopulation comme facteur confondant dans l'observation que l'on fait aujourd'hui. Les résultats suggèrent que ces incidents sont liés aux mesures restrictives pour limiter la transmission du covid.

Une conséquence notable de cette situation est l'augmentation des transferts vers les urgences des HUG, avec un risque augmenté de propagation du virus entre la prison et l'extérieur.

Les propositions pour diminuer les effets délétères des mesures sont d'identifier au plus vite les patients à risque avec une intensification de la prise en charge. Est également proposé d'augmenter les contacts avec les proches, principalement à travers le téléphone (normalement 1x/mois) et les visio-conférences.

La vaccination des détenus, des collaborateurs et des agents de détention aura lieu dès le 1er Juin.



Compte-rendu de la Dre Valentine Borcic  
[valentine.borcic@gmail.com](mailto:valentine.borcic@gmail.com)  
transmis par le laboratoire MGD  
[colloque@labomgd.ch](mailto:colloque@labomgd.ch)